

# Dossier Matexi: interrogez-nous...

Comme M. **Brichard** nous l'avait annoncé lors de notre consultation du dossier au *Service de l'Urbanisme* (voir notre [article du 20/10/17](#)), la **Ville de Liège** a mis à disposition sur son site l'ensemble des documents relatifs à l'enquête publique. Vous les trouverez sur:

<http://www.liege.be/infos/les-appels-a-projets/permis-urbanisme-thier-de-la-chartreuse>.

Attention cependant à l'avertissement en fin de page:

La Ville de Liège décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou accessoires résultant de la consultation ou de l'utilisation des fichiers présentés sur le site dans le cadre de l'enquête publique susmentionnée.

L'information et tous les fichiers que contient ce dossier sont destinés à la consultation, tels que des plans et rapports liés à la demande soumise à enquête publique.

La publication, l'impression, la reproduction, la diffusion et/ou la distribution des fichiers auprès de tiers sont formellement interdites, en respect notamment des droits d'auteurs qui s'y rapportent.

Avertissement sur le site web de la Ville de Liège

Est-il besoin de préciser que l'**ASBL La Chartreuse**, active depuis 1986, connaît bien le site? Avec le **Comité de quartier de Bressoux-haut**, notamment, elle a ainsi participé en 2004, donc peu de temps après la vente des terrains militaires à la société immobilière Immo Gérardrie, à une première étude urbanistique (1) sur les orientations de la réhabilitation de l'ancien fort et caserne. Dès ce moment, il était bien clair que la *Zone d'Aménagement Communal Concerté de la Chartreuse* associerait espaces verts et habitat.

Cette orientation a été confirmée et affinée en 2008 dans le *Rapport Urbanistique et Environnemental* (RUE). Le projet de Matexi ne fait que « mettre en pratique » ce qui avait été prévu. Il est fort compréhensible que les riverains s'émeuvent du projet actuel, mais il n'y a donc rien de fondamentalement

neuf. Le premier permis demandé par Matexi en 2011 pour la même zone avait été accordé.

L'**ASBL La Chartreuse** souhaite faire profiter chacun de son expérience sur ce dossier. Toute personne qui souhaite lui poser des questions précises est invitée à compléter le formulaire ci-dessous.

[ninja\_form id=8]

(1) Appelée « Charrette Urbanistique »

---